



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 117985

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application de la récente convention Aeras visant à faciliter l'accès au crédit, et à la couverture assurantielle, des personnes atteintes d'un risque aggravé de santé. En réponse, il lui demande s'il peut préciser les objectifs et les conditions d'application de cette convention.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117985

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9986

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)